



Avis motivé du syndicat FO sur le recours aux heures complémentaires et supplémentaires

Force Ouvrière rappelle qu'au-delà de garantir le respect de la législation, la présentation annuelle du bilan des heures supplémentaires et complémentaires doit être un outil essentiel d'optimisation de la gestion du temps de travail de l'entreprise. Il permet d'analyser en détail les heures effectuées au-delà de la durée légale ou contractuelle, d'identifier les éventuels dysfonctionnements et de mettre en place des actions correctives ... si toutefois la Direction en a la volonté !

L'examen du bilan des heures complémentaires et supplémentaires présenté par la direction met en évidence un recours massif et structurel à ces dispositifs sur la plateforme de La Mède. Si elles peuvent constituer un outil ponctuel d'ajustement de l'activité, les volumes d'heures observés montrent qu'elles sont devenues un élément central du fonctionnement du site.

Au total, ce sont près de **24 000 heures complémentaires et supplémentaires** qui ont été réalisées sur la période 2025. Un tel volume correspond approximativement à 13 équivalents temps plein. Cette réalité pose une question simple mais essentielle : si ces heures sont nécessaires pour faire fonctionner le site, pourquoi ces besoins ne sont-ils pas couverts par des effectifs structurels supplémentaires ?

Pour Force Ouvrière, ces chiffres illustrent avant tout un décalage entre les moyens humains disponibles et les besoins réels de l'activité mais démontre aussi que l'organisation actuelle du travail repose en partie sur un niveau d'effort supplémentaire demandé aux salariés.

L'analyse détaillée montre par ailleurs que les salariés postés sont particulièrement sollicités. Ceux-ci cumulent déjà les contraintes du travail de nuit et des horaires décalés. Pourtant, ce sont eux qui réalisent la plus grande partie des heures complémentaires et une part importante des heures supplémentaires. Une situation qui renforce la charge de travail et accentue les risques de fatigue.

Le point le plus préoccupant reste néanmoins le volume très élevé d'heures supplémentaires réalisées **au-delà du contingent conventionnel**. Ce dépassement ne peut être considéré comme exceptionnel puisque le constat était déjà le même sur l'exercice 2024. Lorsqu'un dispositif censé être « ponctuel » atteint plusieurs milliers d'heures, il devient évident qu'il sert à **compenser un manque structurel d'effectifs**.

Force Ouvrière constate également que ces heures supplémentaires sont concentrées sur un nombre relativement limité de salariés, ce qui soulève des interrogations légitimes en matière de santé au travail, d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et de prévention des risques de maladies professionnelles !

Dans un site SEVESO comme celui de La Mède, où la sécurité doit rester une priorité absolue, la question de la fatigue, de la vigilance des salariés ne sont pas des variables qui peuvent être négligées. Le fonctionnement du site ne doit pas reposer sur la capacité des salariés à multiplier les heures supplémentaires pour compenser un manque d'effectifs. Force Ouvrière considère que cette situation n'est pas acceptable.

Dans un contexte industriel exigeant, où la sécurité et la fiabilité des installations sont essentielles, il est indispensable que l'organisation du travail repose sur des effectifs adaptés. Pour Force Ouvrière, ces chiffres montrent que le recours aux heures supplémentaires n'est plus seulement un outil de flexibilité mais qu'il est devenu un **mode de gestion de l'activité** et qu'il traduit une **tension réelle sur les effectifs du site de La Mède**.

En conséquence, comme l'an dernier, **Force Ouvrière demande à la direction d'engager une analyse approfondie des besoins réels en effectifs sur le site de La Mède**, afin de vérifier si les moyens humains sont aujourd'hui en adéquation avec la charge de travail constatée.

Force Ouvrière estime également nécessaire de réfléchir à des solutions permettant de réduire le recours aux dépassements du contingent d'heures supplémentaires et d'assurer une répartition plus équilibrée de la charge de travail qui doit nécessairement passer par un questionnement sur les recrutements.

Enfin, Force Ouvrière rappelle qu'une entreprise comme **TotalEnergies** dispose des moyens suffisants pour garantir une organisation du travail respectueuse de la santé des salariés et compatible avec les exigences de sécurité industrielle. **La performance du site ne doit pas reposer sur l'épuisement des salariés mais sur des effectifs dimensionnés correctement** et sur une organisation du travail durable.

Les élus Force Ouvrière rendent donc un **avis défavorable**.